



Neuchâtel, le 18 octobre 2021

*Lettre aux familles et aux proches de nos résidents :
Arrêté du Conseil d'Etat au 1^{er} octobre 2021*

Chère famille, cher proche,

Suite à l'arrêté du Conseil d'Etat entrant en vigueur au 1^{er} octobre 2021, nous vous rendons attentifs aux nouvelles mesures appliquées au sein de notre institution dès ce jour :

NOUS VOUS DEMANDONS à VOTRE ARRIVÉE DANS L'INSTITUTION DE PRÉSENTER VOTRE PASS COVID AINSI QU'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.

(des exceptions sont toutefois possibles lorsque des situations particulières le justifient)

Le port du masque en continu lors de votre visite et la désinfection des mains restent les précautions de base indispensables.

- ✓ Pour les visiteurs réguliers, nous vous demanderons votre accord pour la tenue d'un registre comportant la durée de validité de votre pass, vous évitant ainsi de le présenter à chaque fois.
- ✓ Les visites au sein de l'institution sont toujours possibles à tout moment, ainsi que le partage du repas.
- ✓ Même vaccinée, toute personne présentant un ou des symptômes du COVID est priée de reporter sa visite.
- ✓ Les sorties des résidents sont toujours possibles, dans la mesure où les proches sont garants du respect des normes sanitaires en vigueur.

A titre informatif, tous nos collaborateurs non vaccinés sont dorénavant testés hebdomadairement mais continuent de porter un masque pour la sécurité de chacun tant que la situation épidémique ne s'est pas stabilisée.

Nous avons encore et toujours besoin de vous pour garder ce virus hors de nos murs et nous vous témoignons à nouveau toute notre reconnaissance. En vous présentant nos meilleurs messages ; nous restons à votre entière disposition pour tous compléments.

Au plaisir de vous rencontrer tout prochainement !

Vanessa Erard, directrice